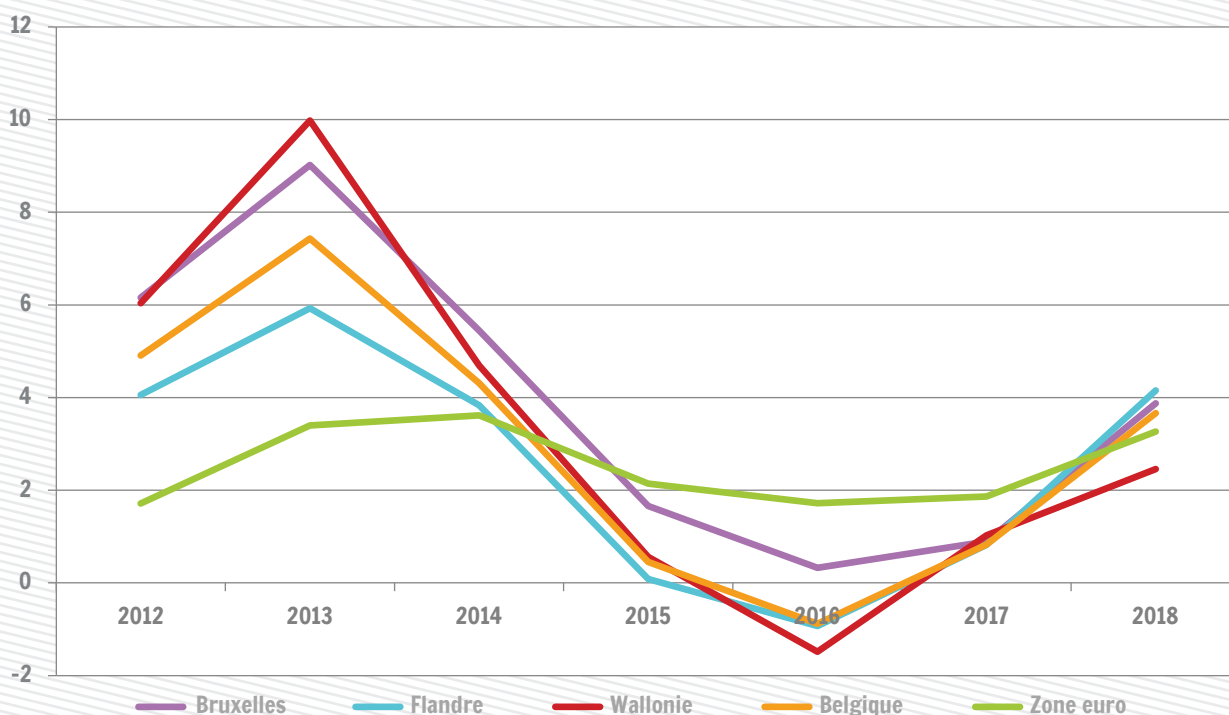


Variation du coût salarial unitaire

+2,5%

Evolution à trois ans d'écart
du coût salarial nominal unitaire
en Wallonie pour 2018

Coût salarial nominal unitaire - évolution à trois ans d'écart



Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (juillet 2020)

Le coût salarial unitaire est un indicateur qui a tendance à croître dans le temps lorsque l'inflation se répercute sur les salaires, de quelque manière que ce soit. Dans un environnement de concurrence internationale, pour une petite économie ouverte comme la Wallonie qui a peu de prise sur les prix, une évolution à la hausse (baisse) peut être interprétée comme une pression (amélioration) sur la compétitivité. Pour les pays de la zone euro, l'Union européenne donne une valeur de référence indicative de maximum 9 % de croissance sur trois ans pour ce coût salarial unitaire.

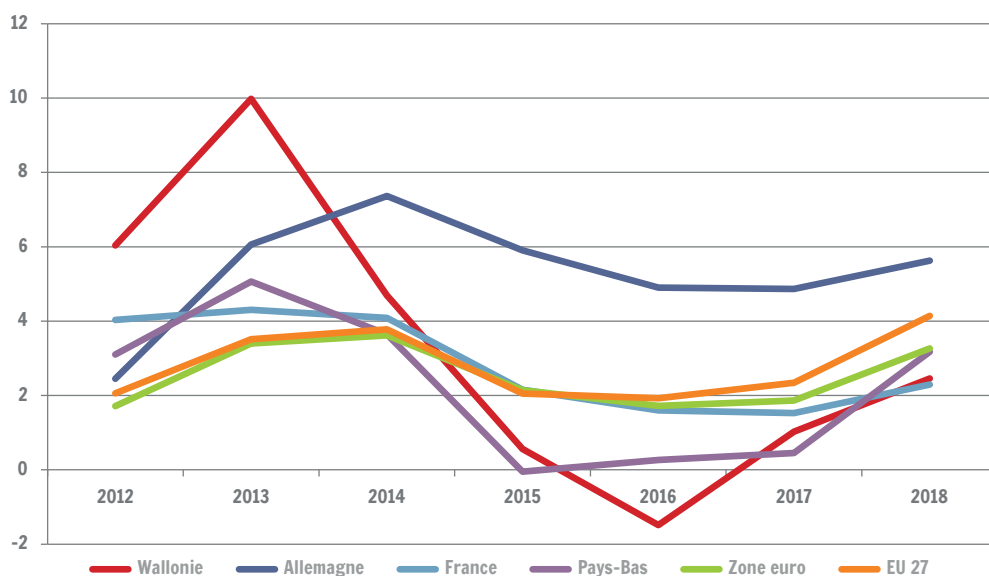
Au cours des dernières années, l'évolution du coût salarial unitaire en Wallonie est restée supérieure à celle observée en Belgique sauf autour des années 2016 et 2018. Le recul de l'activité productive est relativement important pour l'année 2013 en Belgique, qui est poussée vers le haut par Bruxelles et la Wallonie.

Entre 2017 et 2018, l'évolution à trois ans d'écart du coût salarial unitaire a sensiblement augmenté dans les trois régions ainsi qu'en zone euro. Néanmoins, cette évolution haussière est plus faible en Wallonie et en zone euro. Une évolution du coût salarial unitaire à la hausse signifie que la productivité augmente moins vite que la rémunération par salarié.

En Wallonie, le ralentissement de la croissance à trois ans d'écart, entre 2014 et 2016, s'explique par une légère diminution du coût salarial unitaire depuis 2014 (après une très forte hausse depuis 2011). Entre 2017 et 2018, tant la productivité (PIB par emploi en volume, prix de 2015) que la rémunération par salarié sont en hausse.

Variation du coût salarial unitaire

Coût salarial nominal unitaire - évolution à trois ans d'écart



Sources : Eurostat, ICN; Calculs : IWEPS (février 2019)

Les évolutions wallonnes, sur les années les plus récentes, sont généralement plus faibles que celles observées dans l'EU 27 ainsi que dans les pays voisins, à l'exception des Pays-Bas, sauf en 2016 où la Wallonie a l'évolution observée la plus faible. En 2018, le taux de croissance à trois ans d'écart se situe toujours sous les moyennes de la zone euro et de l'EU 27.

Cette même année, l'évolution à trois ans d'écart (avec pour base 2015 = 100) est la plus importante en Allemagne et la plus faible en France.

Définitions et sources

Le coût salarial nominal unitaire (CSU) est le ratio entre le coût de la main-d'œuvre (rémunérations à prix courants par salarié) et la productivité de la main-d'œuvre (PIB en volume avec année de référence 2015 par travailleur). L'indicateur du tableau de bord est la variation en pourcentage sur trois ans du coût salarial unitaire nominal. Le seuil indicatif est de 9 % pour les pays de la zone euro et de 12 % pour les pays hors de la zone euro. L'indicateur du tableau de bord est calculé selon la formule: $[(CSU_t - CSU_{t-3}) / CSU_{t-3}] * 100$.

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année courant février par l'ICN pour les régions et les autres données proviennent d'Eurostat dont la dernière mise à jour date de mai 2020.

Pertinence et limites

La variation sur trois ans du coût salarial nominal unitaire est repris comme indicateur à l'échelle européenne dans le cadre de la « Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques » (PDM) pour laquelle, et ce chaque année, l'Union européenne dresse le bilan macroéconomique pour les pays de l'Union.

En raison de modifications méthodologiques dans les comptes nationaux et régionaux de l'ICN, seuls les PIB des années 2009 à 2018 ont été publiés en février et juillet 2020. Cela contraint à restreindre, temporairement, la période d'analyse aux années 2012 à 2018.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/macroeconomic-imbances-procedure/nominal-unit-labour-cost>

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2021